

Comité Technique de Réseau TERRE du 30 juin 2022

Le Comité Technique de l'Armée de Terre s'est tenu le jeudi 30 juin 2022 sous la présidence du Général SEIGLE, le Directeur de la DRHAT le général CONRUYT étant excusé.

En introduction, le général SEIGLE a rappelé l'importance des personnels civils dans l'armée de terre et ce d'autant plus avec le contexte international en Europe de l'Est avec l'implication de l'Armée de Terre dans le cadre de l'OTAN.

La CGT a lu une déclaration liminaire dénonçant notamment les conditions des personnels,

Comme d'habitude, l'ordre du jour comportait des thèmes très techniques (planches disponibles sur demande) :

CARTOGRAPHIE ETATIQUE/PRIVE SUR LA MAINTENANCE / EXTERNALISATION DE LA FONCTION CIBLERIE

Suite aux remarques de la CGT et des autres OS lors du précédent CTR sur la part trop importante des industriels dans la maintenance de l'armée de terre, l'administration a présenté des planches sur ce sujet.

Analyse CGT :

Les échanges tendus de la CGT avec l'administration démontrent bien une gestion comptable de celle-ci sur les missions externalisées. La CGT a dénoncé également le manque de contrôle des prestations des sociétés privées.

La CGT s'oppose à ces externalisations qui détruisent des emplois et impactent à la fois les conditions de travail des personnels et les missions. Ainsi la mise en œuvre des champs de tir est impactée par ces externalisations, les responsables de proximité l'indiquant dans les CLT en rapport (voir la déclaration liminaire reprenant les propos du CFIM – 6eme RPIMa).

Suite aux informations des personnels, la CGT avait demandé une fiche de poste précisant les fonctions prévues par les personnels maintenus en point de contact avec la société privée. La rédaction est en cours ...

La CGT a rappelé qu'au-delà des postes il y a des agents, et donc des difficultés pour reclasser ces mêmes personnels au sein des établissements ainsi que les conséquences pour leurs carrières.

LIVRAISON DU PROGRAMME SCORPION

La livraison des engins se déroule conformément au planning prévu.

La formation des maintenanciers civils est prévue.

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE PACOME (PROJET DE PARCOURS PROFESSIONNEL DES ICD DU MCOT)

Pour rappel il s'agit de proposer aux ICD un parcours professionnel valorisant leurs compétences avec des affectations sur des postes à responsabilités. Affectations induisant une mobilité géographique en région parisienne.

L'administration a fait évoluer le projet proposant ainsi des profils de carrières sur des postes à responsabilités régionaux ou locaux.

Analyse CGT :

Alors que le projet devait avancer sans précipitation, l'administration semble vouloir accélérer les choses. Mais la faible attractivité du plateau de VERSAILLES est réelle, confirmé par le recensement du précédent CTR (4 ICD POTENTIELLEMENT intéressés).

Proposer des postes à responsabilité en région ou localement sera peut-être une solution à condition que ces mêmes postes ne soient systématiquement occupés par des militaires, trop souvent constaté dans les établissements alors que les ICD ont les mêmes compétences.

La CGT a exprimé la nécessité de rendre les postes « mixte » c'est-à-dire que les fonctions peuvent être tenues par un personnel civil ou un militaire permettant de la souplesse dans l'affectation sur ces postes.

Dans le but de motiver la mobilité des personnels il faut aussi prendre en compte l'ensemble de sa situation familiale, enfants, emploi du conjoint etc....



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 00 - trav-etat@cgt.fr



L'Administration souhaite étudier des modalités équivalentes pour les carrières des Cat B. La CGT sera vigilante sur la suite des propositions.

EVOLUTIONS MCO ALAT

L'administration a présenté les planches sur la « verticalisation et externalisation » du MCO ALAT. Les présentations font la part belle aux sociétés privées avec une amélioration substantielle de la disponibilité des hélicoptères. Les planches présentées exposent également les études en cours sur les externalisations du soutien logistique pour les GAZELLES, PUMA ainsi que le soutien école du TIGRE au 2e RHC.

Analyse CGT :

La CGT a échangé longuement sur ces points avec l'administration et exprimé sa stupéfaction du fait de l'amélioration extraordinaire des disponibilités. Ainsi les FENNEC passent de 2500 heures de vol (HDV) à 5000 hdv. La disponibilité du TIGRE passe de 20 appareils à 23 soit plus 15%, les COUGAR et CARACAL ne sont pas en reste avec une augmentation de 4%.

L'EFFICACITE DES SOCIETES PRIVEES EST EXTRAORDINAIRE !!!!

FACILE QUAND L'INDUSTRIEL DISPOSE DES MOYENS POUR TRAVAILLER CORRECTEMENT AVEC NOS STOCKS !!!!

Il est regrettable que nos services n'aient pas bénéficié de ces mêmes facilités en leurs temps permettant ainsi d'avoir les mêmes taux de disponibilités et d'efficacités !

L'administration a convenu que ces chiffres étaient vrais mais basées sur des stocks complets !

Sujet annexe du MCO ALAT

La CGT a rappelé de nouveau COMME A CHAQUE CTR que l'avancement des Ouvriers de l'Etat aéronautique de l'ALAT n'était pas conditionné à la Qualification Technique (QT) hélicoptère.

L'administration a confirmé avec un certain agacement.

La CGT reviendra systématiquement sur ce sujet tant que certains chefs de proximité auront des difficultés avec ce point !

PRESENTATION ARRETE DE TRANSFORMATION (AT)

Suite aux difficultés de parution dès l'Arrêté de Transformation Principal et Complémentaire, l'administration (BORG) a fourni des planches décrivant les difficultés rencontrées liées aux calendriers des travaux respectifs non concordants.

Analyse CGT :

Déjà il faut bien prendre en compte RESTRUCTURATION pour Transformation !

Encore une fois l'administration crée ses propres difficultés et contraintes avec des agendas impossibles à tenir. En effet pour produire un document officiel légal, il faut que les travaux sur les REO soient finalisés pour l'arrêté de Transformation ce qui n'est pas le cas chaque année.

La DRHMD annonce travailler sur la convergence des deux agendas, on peut donc être rassuré ☺

La DRHAT de son côté envisage afin de cibler « large » les postes dans leurs travaux pour se donner « de la souplesse » et ce pour pouvoir rendre leur copie dans les temps.

La CGT a dans un premier temps rappelé à l'administration que le plan d'accompagnement restructuration était tout sauf un texte positif pour les agents mais bien un dispositif d'accompagnement liée aux destructions de postes.

La CGT a exprimé son inquiétude sur le fait de prévoir plus de postes « potentiellement transformés », cela entraînant indubitablement des conséquences pour les personnels.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

La DRHMD a présenté un bilan du test du vote électronique effectué début juin. Le bilan technique est satisfaisant pour l'administration. Le test a permis de corriger certains soucis techniques. La présentation montrait aussi les taux de participation par employeur.

Analyse CGT :

Si la validation technique de ce mode de scrutin semble correcte, il faut l'espérer car l'administration n'a aucun plan de secours et n'en prévoit pas en cas de blocage technique.

Les taux de participation confirment les propos de la CGT sur la baisse de participation constatée dans d'autres scrutins sous format électronique et justifient le maintien d'un vote physique.

Les élus CGT ont aussi mis l'Administration Centrale face à ses contradictions, ainsi les responsables locaux affirment que les agents ont tous un accès à INTRADEF dans les établissements. Mais la présentation de la DRHMD évoque des agents rencontrant des soucis d'accès à INTRADEF voire carrément inexistant !!! De même l'administration a prévu des visuels pour inciter les agents à voter ... visuels majoritairement pour ... INTRADEF.

Quelques affiches sont malgré tout prévues...

En conclusion pour l'administration il n'y a pas de quoi être inquiet pour la participation, ce qui n'est pas le cas de notre organisation syndicale.

ORGANISATION D'UN CTR DE FIN D'ANNEE

Du fait des élections de fin d'année l'administration a demandé aux élus s'il était pertinent de tenir le CTR de fin d'année.

Analyse CGT :

Le décret n°2011-184 du 15 février 2021 prévoit deux CTR au minimum. Pour la CGT la défense des agents passe par l'application et le respect des textes réglementaires.

La position de la CGT était claire : tenue du deuxième CTR. Cette position a été suivie par les autres OS.

TELETRAVAIL DANS L'ARMEE DE TERRE

Suite aux demandes de la CGT l'administration a présenté quelques planches sur le télétravail dans l'armée de Terre.

Actuellement le télétravail n'est plus lié au COVID et les agents peuvent faire une demande pour télétravailler, la condition première étant d'être sur un poste « télétravaillable ».

Ainsi on découvre que 4,8% des personnels civils de l'armée de terre télétravaillent (données arrêtées fin avril 2022).

Analyse CGT :

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, le chiffre de 4.8% aurait mérité un peu plus de précision : données différenciée entre province / région parisienne à minima.

En effet actuellement ce chiffre reflète seulement les demandes accordées en local qui ont suivies le circuit DRHAT puis SCA, donc il manque les demandes refusées et les raisons associées.

Les élus CGT ont échangé avec l'administration sur ces points. Et indiqué à l'administration la réalité de certains Chef de Corps réfractaires au télétravail par principe.

De même la CGT est surprise qu'il y ait si peu de cat C administratifs en position de télétravail sur les gros établissements.

Il serait bien de définir ce qu'est un poste télétravaillable, cette donnée est clairement obscure et subjective.

Le télétravail est une possibilité réelle qui ne doit pas être refusée aux agents sous des principes d'une autre époque.

AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES (LIGNES DIRECTRICES DE GESTION)

L'administration a présenté le bilan des avancements fonctionnaires 2020-2022 par catégories de passage de grade et corps.

Analyse CGT :

Si les avancements 2022 de grade en adjoint administratif de 1ère classe et agent technique principal de 1ère classe ont été marqué par un taux supérieur aux années passées (15%) cela ne corrige pas la pauvreté des années précédentes.

Le passage de corps au choix est pitoyable pour les administratifs (voir notre Déclaration Liminaire) et est basé sur un plan de requalification, sauf que pour la CGT les établissements ne requalifient pas assez de postes de Cat C en Cat B ; pourtant il est indéniable que de nombreux agents tiennent une fonction de B...

La CGT a longuement rappelé les difficultés des agents pour les avancements de grade et le manque d'implication de certains SHD pour la réalisation des CREP.

La CGT a exprimé son opposition au « classement utile », celui-ci est le fait de ne proposer que quelques dossiers choisis dans le volume des conditionnants d'un établissement, sous principe du faible volume octroyé par la Fonction Publique.

Ainsi de très bons dossiers ne sont pas portés à la connaissance des échelons supérieurs retardant d'autant les avancements de ces dossiers qui tombent dans l'oubli.

PLAN DE RECRUTEMENT 2020/2021

L'administration est satisfaite de la réalisation presque totale du plan de recrutement 2021 (511 pour 526 droits ouverts).

Pour l'instant le plan de recrutement 2022 est en cours à hauteur de 27%.

Analyse CGT :

Encore une fois, la guerre des chiffres bat son plein :

La CGT constate des embauches d'Ouvriers de l'Etat en diminution (137 pour 142 en 2021) et de fonctionnaires concours (85 pour 115).

Si on pouvait croire que l'Administration commençait à entendre les propos de la CGT sur le nombre trop important de 4139-2 avec des embauches en réduction (85 pour 121) ; malheureusement cela se fait en faveur de contractuels (117).

Ainsi le volume d'embauche de contractuel se révèle supérieur à des personnels sous statuts pris isolément !! De quoi être inquiet quant à la sauvegarde du statuts d'agent de l'Etat.

Les budgets récurrents depuis plusieurs années pour ces contractuels auraient largement permis d'embaucher sous statuts !

Encore et toujours la CGT n'oppose pas les personnels mais rappelle que les contractuels sont des emplois précaires dans une administration d'Etat....

Conclusion :

L'administration a reporté certains sujets en fin d'année suite au vote des OS pour la tenue du second CTR. Le Général SEIGLE ayant d'autres engagements ailleurs. Un CTR très dense qui a permis à la CGT de remonter les informations du terrain vécues par les personnels.

L'avenir de nos missions passe par des embauches statutaires massives pour compenser les départs à la retraite et maintenir les compétences indispensables.

La CGT sera toujours présente pour le rappeler et défendre les personnels

N'hésitez pas à contacter vos élus : Sébastien BERNIER, Sandrine DELPORTE.

- **1910** : Abaissement de la retraite à 65 ans
 - **1942** : Minimum vieillesse
 - **1972** : Assurance vieillesse pour tous
- **1983** : Abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans
- **1995** : Echec du plan JUPPÉ de réformer les régimes spéciaux face aux grèves qui furent les plus importantes après Mai 68
- **2010** : Grand mouvement social contre la réforme des retraites



DÉCLARATION
LIMINAIRE

www.fnte.cgt.fr

FNTE
la
cgt

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU TERRE DU 30 JUIN 2022

Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

La CGT condamnant fermement l'agression Russe en Ukraine alerte cependant sur le fait que cela ne doit pas être un prétexte à une course au surarmement générant autant de risques potentiels d'un conflit de Haute Intensité. Hypothèse évoquée lors des précédents CTR...

Les scénarii présentés dans les planches du CTR sur les externalisations des soutiens de missions cœurs de métiers ne sont pas satisfaisants.

La crise COVID a montré les limites des sociétés privées, l'Administration confirmant lors des rencontres que nos missions ont bien été assurées grâce aux personnels civils du ministère.

Externalisations donc : les Equipements Champs de Tir (ECT) « tombent » dans le giron des entreprises privées alors qu'il s'agit d'une mission primordiale pour le métier des armes.

Le CFIM 11^e BP – 6 RPIMa indique dans ses documents de CLT sur les cinq (5) postes supprimés « ... cette suppression aura de réels effets sur la capacité du CFIM 11^e BP – 6 RPIMa à assurer le fonctionnement des nombreux champs de tir ... et donc sur la capacité de mise à disposition d'infrastructure de préparation opérationnelle des unités des forces ... ».

En conséquence, la CGT demande le maintien des personnels civils sur ces postes ; demande également formulée par l'établissement auprès de BORG.

La CGT est également inquiète de la situation des agents au CAPCIA - 51RI, ceux-ci n'apparaissant pas dans les planches du CTR !

Externalisations toujours, alors que le précédent CTR évoquait d'éventuelles externalisations du soutien logistique Gazelle, Puma et Tigre avec environ 24 postes de personnels civils impactés et des dates de décision. Le nombre de personnels n'apparaît plus ni dates.

Externalisation fin : Ces externalisations sont gérées par les arrêtés de Transformation principal et complémentaire.

La CGT dénonce un délai de plus en plus long dans la parution des documents officiels induisant de la souffrance au travail pour les personnels !

La pandémie a mis en lumière la possibilité du télétravail dans notre ministère.
Les planches indiquent 4,8% du personnel civil télé-travaillant.



3, rue de paris Case 541 93515 Montreuil
index
. 55 82 89 00 trav-etat@cgt.fr

FNTE
la
cgt
www.fnte.cgt.fr

Ce chiffre mériterait une précision entre la région parisienne et la province.

En effet, la CGT constate un manque de volonté dogmatique des responsables dans les établissements sur le télétravail !

Le bilan des Lignes De Gestion (LDG) des avancements de corps et de grade des fonctionnaires montre le manque flagrant de passage de corps en administratif depuis des années entre 0,7% (2020) et 1,32% (2022) alors que le taux technique est de 2,5% en moyenne.

Des taux du simple au double ! Et des passages au choix pour la filière technique en opposition avec un plan de requalification ponctuel pour les administratifs !

Les plans de recrutement présentés sur les années 2020, 2021 et 2022 ne sont pas satisfaisants.

Encore une fois l'interprétation des chiffres est sans appel, faisant la part belle soit aux contractuels soit aux 4139-2 ; les deux catégories réunies comptabilisant 202 embauches contre 85 concours.

Nous assistons à la casse du statut des fonctionnaires en direct.

Le droit à une deuxième carrière n'est pas remis en cause par la CGT mais les compétences acquises en tant que militaires ne sont pas toujours en adéquation avec le statut d'agent civil.

La CGT rappelle que les modalités 4139-2 restent un recrutement national et non uniquement local !

Le volume d'embauche de personnel sous contrat interroge fortement aussi, celui-ci dépasse même les chiffres de 4139-2 et concours pris isolément (117 pour 85).

Pour la CGT si cela reflète le besoin réel de personnel pour continuer les missions on se demande alors pourquoi ne pas réaliser des embauches statutaires en lieu et place de contractuels précaires ?

Les médias se font leurs choux gras du déblocage du point d'indice au 01 juillet 2022. Les chiffres évoquent 3,5%, les politiques se gargarisent mais cela reste uniquement de l'aumône !

Une avancée certes mais INSUFFISANTE qui ne couvre pas le gel des salaires depuis 2010 ni l'inflation actuelle qui touche l'ensemble des français dont les agents de l'état font partis !

La CGT n'a eu de cesse de réclamer le déblocage du point d'indice depuis 2010 et demande donc une hausse de 10% minimum à compter du 01 janvier 2022 !

La CGT demande également le rétablissement des bordereaux trimestriels !

Seuls ces déblocages permettront d'avoir une pension décente et d'éviter aux agents de l'état de se retrouver sous les ponts à l'heure de la retraite !

Moins de 900€ de pension pour un personnel de catégorie C, est honteux et ne donne pas envie de venir travailler dans notre Ministère.

Les catégories B et A ne sont pas mieux loties du fait de la composition indemnitaire des salaires !

Merci de votre attention.

Les élus **CGT** : Sandrine DELPORTE, Sébastien BERNIER